

Evolution de la filière animation : 31 non retenus.

Dans un contexte où les régions ont continuellement réduit le nombre d'ATP depuis 2012, transformant ainsi certains ADV en ADV intégrateur, la Direction centrale propose une nouvelle organisation de l'animation. Une optimisation, au sens AXA, où coût de distribution et compétitivité du réseau sont les arguments principaux, mais aussi fortement liée au volume et profil des nouveaux recrutés, ainsi qu'à l'amélioration constante de l'intégration. Aussi la fusion des 2 métiers ATP et ADV réduira d'un quart le personnel de la famille animation.

C'est inacceptable pour l'UDPA-UNSA.

31 personnes ATP ou ADV ne seront pas sélectionnées pour rester dans la filière animation !

En décembre, l'UDPA-UNSA a exigé et obtenu de la Direction, un moratoire sur les transferts et la diminution des équipes, car certaines régions avaient initié une pression morale.

Aussi l'UDPA-UNSA a obtenu que chaque personne soit reçue par son IMC et par la RH régionale, après une information générale faite en région, et présidée par Olivier Mariée, Thierry Goument et Véronique Monfret-Segal. Ces réunions débuteront mi avril.

Hormis la possibilité de passer dans la filière production, la plupart des reclassements vont s'opérer vers un autre réseau et en mission de détachement. **Pour l'UDPA-UNSA c'est inadmissible et nous n'avons pas compris pourquoi nous étions la seule organisation à s'opposer au projet lors du CCE de février.** Toutes les autres organisations se sont abstenues !

L'UDPA-UNSA était aussi la seule organisation à revendiquer, pour vous, une prime GPEC accordée aux administratifs en cas de conversion professionnelle !

Devant cette sélection malheureusement programmée, l'UDPA-UNSA a néanmoins obtenu la possibilité d'un entretien RH en centrale en cas de désaccord sur le choix d'avenir du salarié.

Pour nous, il est primordial que chacun puisse trouver une issue respectant sa volonté et ses aptitudes. N'hésitez pas à communiquer avec nous sur udpaaep@gmail.com, nous serons présents pour vous conseiller.

Rappels importants :

- En cas de détachement, la garantie de gain est acquise à 100 % puisque l'avenant est effectué sur votre rémunération actuelle pendant 2 ans renouvelables.
- Rien n'empêchera un ex-ATP/ADV de postuler ultérieurement en tant qu'animateur commercial, en fonction de ses compétences et expériences acquises.
- Certaines inspections recruteront en 2019 un animateur commercial : (infos CCE : 1 création dans le Nord-Est, 1 dans l'Ouest, 2 dans le Sud-Est, 1 dans le Sud-Ouest), soyez vigilants aux inspections limitrophes et à Axa.jobs ...

Etre animateur commercial au 1^{er} janvier 2019 ?

Tout d'abord 4 missions à honorer :

1. Intégration et accompagnement des conseillers
2. Animation de la réussite commerciale des conseillers
3. Animation collective de l'équipe
4. Sourcing (recrutement) : **l'UDPA-UNSA a obtenu le retrait du caractère obligatoire de présenter des candidats.**

Un engagement obtenu dès le début des négociations : modification de la structure de rémunération, tout en respectant la moyenne de salaire W9.

- Un salaire mensuel brut de 1725, 83 € **inchangé** (sauf nomination Inspecteur animateur commercial)
- **Une seule prime de réussite d'intégration de 1360 € par collaborateur mais 2 situations**


- 1) Passage de débutant (M4) à confirmé (N3) sous condition d'atteinte, au 24^e mois, de 110 % de l'OMP.
Paiement anticipé possible si le passage de grade intervient plus tôt.
- 2) Intégration d'un collaborateur expérimenté (O5) à responsable de clientèle (M8), entre le 13^e et 24^e mois d'activité sous conditions d'être à 110 % d'atteinte OMP et de rester dans l'équipe animateur.

- **Une allocation d'évolution professionnelle du collaborateur de 2570 €**

Versement à la nomination au poste d'Inspecteur conseil, de Responsable de clientèle avec mandataires ; au passage dans la filière animation (Animateur commercial, IMC, IFS) ou à une intégration dans la future labellisation exclusiv, sous conditions d'une atteinte de l'OMP à 110 % sur les 12 derniers mois et d'un rattachement dans l'équipe depuis au moins 6 mois.

Pour un même salarié rattaché, c'est uniquement 2 primes qui pourront être perçues par l'animateur commercial.

- Des **objectifs inchangés** avec un taux d'atteinte de 50 % à 130 %.
- **Une grille d'intégration modifiée : une prime mensuelle attribuée durant toute la durée de présence dans l'équipe du conseiller** compensera la disparition du commissionnement de la co-production.
Un plancher de 470 €, et un plafond de 5610 € bruts mensuels revalorisés.

 Cette grille a fait l'objet de discussions acharnées lors des 5 séances de négociation. **Pour l'UDPA-UNSA, il était important qu'elle reflète correctement l'évolution de la productivité du producteur et l'évolution de son grade.** Peu soutenue par les autres Organisations Syndicales, nous n'avons pu obtenir la fusion des colonnes à partir de la 6^{ème} année et l'équité de traitement entre N3 et M8, partant du principe qu'il n'y avait pas de distinction d'animation entre ces deux statuts, tout au moins à partir de la 6^{ème} année.

GRADE	Atteinte trimestrielle OMP	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année	6ème année	7ème année	8ème année	9ème année	10ème année et +
M4	Inférieur à l'OMP	210	155								
	100% OMP <= Prod < 130% OMP	320	320								
	Prod >= 130% OMP	375	375								
N3	Inférieur à l'OMP		155	105	0	0	0	0	0	0	0
	100% OMP <= Prod < 130% OMP		320	280	280	240	240	120	120	120	60
	Prod >= 130% OMP		375	375	375	320	320	160	160	160	80
M8	Inférieur à l'OMP	210	155	105	0	0	0	0	0	0	0
	100% OMP <= Prod < 130% OMP	375	375	375	375	320	320	160	160	160	80
	Prod >= 130% OMP	510	510	510	510	450	450	240	240	240	120

Animateur commercial et rien d'autre, avec un accès limité à une production personnelle

- La volonté d'Axa était de supprimer tout portefeuille et production personnelle. Dans l'intérêt de nos collègues, **l'UDPA-UNSA a obtenu la conservation d'un portefeuille de 100 foyers et un taux de commissionnement porté à 1 %** (au lieu d'une proposition à 0,6 %, prévue initialement).

Etre Cadre (Inspecteur animateur commercial) : un choix partagé

L'UDPA-UNSA est restée constante sur cette promotion que nous saluons, en respect de la complexité du métier d'animateur commercial : un volontariat et une distinction du métier par une mission transversale, afin d'éviter le risque d'une connotation dévalorisante pour celui ou celle qui souhaiterait rester animateur commercial non-cadre.

- Un salaire de base de 1858 € mensuel brut.
- Un accès possible, dès juillet 2019, au statut de Cadre, après 3 ans d'ancienneté dans le métier W9, sur critères objectifs quantifiables et qualitatifs définis par la direction centrale.

Un accompagnement dès la nomination en janvier 2019

- **Une garantie de gain** calculée sur la moyenne de rémunération annuelle brute des 3 dernières années, hors stimulations, primes diverses et allocations de scolarité, mais tenant compte de la production personnelle :
 - **100 % en 2019,**
 - **90 % en 2020** (au lieu de 80 %)
 - **80 % en 2021** (au lieu de 70 %)
- **Un auto-diagnostic sur les formations à réaliser** : des modules à la carte selon les besoins exprimés lors des entretiens professionnels et permettant le maintien de l'expertise technique, et le développement des capacités d'animation.

Est à votre disposition, sur notre site internet www.udpa-axa.org
l'accord relatif à la filière animation signé par 4 organisations syndicales.



Des élus et des délégués à votre service, exerçant tout comme vous le métier de commercial, persévérants et attachés à nos conditions de travail, nos rémunérations et les enjeux de notre métier.

Sud-Est	Karl Combette (Coordinateur Régional, élu CE)	06 03 78 73 33
	Michel Gonzales (coordinateur EB/EI- élu DP)	06 09 85 28 69
	Valérie Lengagne (DS)	04 67 20 28 30
	Eric Graziani (élu DP et CE)	06 51 11 45 44
	Murielle Phaure (élue CHS-CT)	04 72 75 45 33
	Jean Bernard Vidal (RS CHS-CT)	06 23 60 40 48
	Christophe Sessiecq (élu DP et CE)	06 03 78 61 86
Sud-Ouest	Sylvia Matias Adam (Coordinatrice régionale)	06 79 25 19 68
	Fernando Jorge (élu CE et DP)	06 89 90 11 97
	Gérard Lasalde (élu DP)	06 86 84 36 42
	Bertrand Testu de Balincourt (élu DP)	06 84 79 30 76
	Nathalie Loustalot (RS CE et CHS-CT - DS)	06 79 61 60 97
	Frédérique Remy (Elue CHS-CT déléguée syndicale)	06 84 53 82 21
Nord-Est	Xavier Bouilly (coordinateur régional – élu CE CHS CT)	06 40 46 29 16
	Dominique Gulluscio (élu DP + CE)	06 74 53 70 09
	Franck Oudoire (RS CE)	06 60 58 65 00
	Bruno Clément (assistant DP)	06 13 78 62 35
	Manuel Rodrigues (coordinateur Cadre - élu CE)	06 16 08 61 97
	Dominique Dupont (RS CHS CT)	06 38 82 93 64
	Eric Gavillot (élu DP et CHS-CT)	06 83 23 70 03
	Marie Christine Faure (secrétaire CE + élue DP, DS)	06 87 98 79 94
	Frédéric Mulin (élu DP)	06 08 07 02 28
Ouest	Marc Perret (RSS régional, commission produit)	06 38 38 34 30
	Pascal Soullard (RS CHS-CT)	06 09 95 26 55
	Valérie Legrand	06 08 02 02 99
Ile de France	Georges Cusinato (RS CE et CHS-CT)	06 75 98 38 04
	Claudine Magusto-Bourgeois (élue DP et CHS-CT, DS)	06 60 64 93 65
	Arnaud Martin (élu DP, DS)	06 11 86 99 29
	Giulia Schumacher (élue CE, CCE, DSC Négociation)	06 76 71 38 06
	François Blanchecotte (élu CE, Comité de groupe France et Européen)	06 09 11 87 43
	Patrice Gout (commission formation)	06 70 07 07 35

Rejoignez-nous, Adhérez !



Nom :		Prénom	
Région :		Entré au	
Fonction :		Email	
Tél fixe		Tél Mobile	
Adresse		CP et Ville	
Je déclare adhérer à l'UDPA UNSA, le ____/____/2017			
<i>Signature</i>			
Cotisation	EB	EI	INSP
Par an	100 €	120 €	160 €
Tous les 3 mois	25 €	30 €	40 €
Chèque (à l'ordre de l'UDPA) <input type="checkbox"/>			Faites vos comptes : 66% du montant de la cotisation est remboursé sous forme de crédit d'impôt l'année suivante.
Par Prélèvement (Joindre un RIB) <input type="checkbox"/>			